

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 5 FÉVRIER 2013, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2013
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers des charges et la surveillance des travaux – Infrastructures municipales – Île Goyer (phase I) (APP-12-043-GE)
 - 5.2 Inscription – Formation – Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (REMME)
 - 5.3 Embauche de la responsable des camps de jour – Année 2013
 - 5.4 Inscription – Formation sur l'économie d'eau potable
 - 5.5 Octroi de contrat – Animation et médiation d'une table de consultation – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels
 - 5.6 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie – Plan et devis pour services sanitaires et aqueduc sur la rue Bachand
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de janvier 2013
 - 6.2 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels pour la vérification des états financiers (APP-13-004-FI)
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Engagement de la Ville – Demande d'autorisation – Prolongement du boulevard Désourdy – Secteur Quartier Branché phase III
 - 7.2 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers des charges et la surveillance des travaux – Infrastructures municipales – Île Goyer (phase I) (APP-12-043-GE)
 - 7.3 Autorisation – Achat de quincaillerie et matériaux de construction pour l'année 2013
 - 7.4 Autorisation – Engagement de crédit – Achat de pierre et asphalte pour l'année 2013
 - 7.5 Achat de différents produits chimiques pour le traitement de l'eau et le nettoyage du système de filtration de l'usine d'eau potable – Année 2013
 - 7.6 Mandat – Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure pour abat-poussière

8. URBANISME

- 8.1 Embauche – Employé surnuméraire en remplacement d'un congé de maternité – Inspecteur niveau II
- 8.2 Demande 13-PIIA-01 – Projet de construction – Bâtiment mixte – Quartier Branché – Lot no 4 945 689, chemin Chambly
- 8.3 Demande 13-PIIA-02 – Affichage commercial de la marquise sur le terrain commercial du Quartier Branché au coin de la route 112 et chemin de la Carrière

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Inscription et remboursement – Midi-conférence – Chambre de Commerce et d'industrie du Bassin de Chambly
- 10.2 Demande de prêt – Stationnement et terrain du centre communautaire – Chevaliers de Colomb – Exposition de voitures anciennes
- 10.3 Demande de prêt de salle – AQDR Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu
- 10.4 Demande de commandite – Album des finissants – École secondaire du Mont-Bruno
- 10.5 Demande d'aide financière – Centre de Bénévolat de la Rive-Sud

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Horaire spécial des employés dans le cadre du Défi Santé – Du 1^{er} mars au 11 avril 2013

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement no 243-101
Règlement modifiant le règlement 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme
- 13.2 Adoption – Règlement no 452-E
Règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection du ponceau et de la chaussée de la rue René-Poupart sur le cours d'eau Roy, décrétant des travaux de 297 000 \$ et un emprunt à long terme de 205 563 \$
- 13.3 Adoption – Règlement no 453-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 100 000 \$
- 13.4 Dépôt – Certificat de tenue de registre – Règlement no 450-E
- 13.5 Avis de motion – Règlement no 401-5
Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Autorisation d'acquisition et signature – Lots nos 2 601 073 et 4 910 875
- 15.2 Avis de motion – Règlement no 240-10
Règlement modifiant le règlement des permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble
- 15.3 Adoption – Projet de règlement no 240-10
Règlement modifiant le règlement des permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble
- 15.4 Avis de motion – Règlement no 241-14
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble et de modifier la largeur permise d'une rue privée
- 15.5 Adoption – Projet de règlement no 241-14
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble et de modifier la largeur permise d'une rue privée
- 15.6 Avis de motion – Règlement no 243-99
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des projets intégrés dans certains secteurs d'intérêt du territoire
- 15.7 Adoption – Projet de règlement no 243-99
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des projets intégrés dans certains secteurs d'intérêt du territoire
- 15.8 Avis de motion – Règlement no 244-7
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions dans les zones C04, H05, H16, A40, C91, H132, H140 à H142, MN2-145, H146, MN2-148, IDC-184 à IDC-188
- 15.9 Adoption – Projet de règlement no 244-7
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions dans les zones C04, H05, H16, A40, C91, H132, H140 à H142, MN2-145, H146, MN2-148, IDC-184 à IDC-188
- 15.10 Avis de motion – Règlement no 442-1-U
Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no 442-U
- 15.11 Adoption – Projet de règlement no 442-1-U
Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no 442-U
- 15.12 Mandat au directeur général – Négociations entente service d'incendie Chambly-Carignan

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général, Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier et Benoît Fortier, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-02-43

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2013

13-02-44

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2013.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers des charges et la surveillance des travaux – Infrastructures municipales – Île Goyer (phase I) (APP-12-043-GE)

13-02-45

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux – Infrastructures municipales – Île Goyer (phase 1), les critères d'évaluation suivants :

1. La firme

Présentation et organisation	5 points
Expérience de la firme dans des projets municipaux similaires (de + de 3M \$)	15 points
Connaissance du territoire et des réseaux de la ville de Carignan	10 points

2. Compétence de l'équipe

Expérience du chargé de projet	20 points
Expérience des membres de l'équipe (inclus le laboratoire sous-traitant)	20 points

3. Méthodologie proposée

Méthodologie	15 points
Calendrier de réalisation	15 points

5.2 Inscription – Formation – Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (REMME)

13-02-46

CONSIDÉRANT la formation offerte par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (REMME) qui se tiendra le 9 février prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne et la conseillère Elena Sanchez à la formation du REMME prévue le 9 février prochain;

DE rembourser tous les frais afférents à cette formation;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

**5.3 Embauche de la responsable des camps de jour –
Année 2013**

13-02-47

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Paradis à titre de responsable des camps de jour pour la saison estivale 2013;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-151.

5.4 Inscription – Formation sur l'économie d'eau potable

13-02-48

CONSIDÉRANT la formation offerte par le Réseau Environnement sur l'économie d'eau potable qui se tiendra le 21 février prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne à la formation sur l'économie d'eau potable du Réseau Environnement;

DE rembourser tous les frais afférents à cette formation;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

5.5 Octroi de contrat – Animation et médiation d'une table de consultation – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels

13-02-49

CONSIDÉRANT la résolution no 11-12-423 octroyant le mandat de services professionnels en analyse environnementale pour la préparation d'un plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels à la firme Le Groupe S.M. International inc.;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à une consultation citoyenne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en animation et médiation d'une table de consultation sur le plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels à la firme Le Groupe SM International inc. pour un montant de 22 995 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-411.

5.6 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie – Plan et devis pour services sanitaires et aqueduc sur la rue Bachand

13-02-50

CONSIDÉRANT la possibilité de desservir en aqueduc et égout la rue Bachand ainsi qu'en égout sanitaire le projet de développement du Golf Riviera;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour une demande d'autorisation au MDDEFP et ainsi qu'une demande de subvention auprès du MAMROT pour la desserte en aqueduc et égout sanitaire de la rue Bachand, à la firme BPR Infrastructures inc. pour un montant de 22 863,80 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-411.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de janvier 2013

13-02-51

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier 2013 pour un montant de 143 472,83 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier 2013, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 211 544,08 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération – Services professionnels pour la vérification des états financiers

13-02-52

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour services professionnels pour la vérification des états financiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins de pondération des offres de services professionnels pour la vérification des états financiers :

Expérience du responsable	15 points
Expérience du personnel assigné	15 points
Organisation et structure du cabinet	20 points
Capacité de fournir assistance et consultation	10 points
Capacité de relève	20 points
Méthodologie du travail	5 points
Présentation de la soumission	10 points

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Engagement de la Ville – Demande d'autorisation – Prolongement du boulevard Désourdy – Secteur Quartier Branché phase III

13-02-53

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la Ville dans le cadre de la demande d'autorisation pour le prolongement du boulevard Désourdy dans le secteur Quartier Branché (phase III) pour la construction d'un réseau d'égout domestique et pluvial et d'une conduite d'eau potable auprès du ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation soumise par M. Éric Pelletier de la firme BPR Infrastructures inc. auprès du MDDEFP en vertu de la LQE, article 32;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, relativement au projet de prolongement du boulevard Désourdy dans le secteur Quartier Branché phase III par la construction d'un réseau d'égout domestique et pluvial et d'une conduite d'eau potable;

QUE la Ville de Carignan s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines de l'ensemble des rues lorsque les travaux seront complétés;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au MDDEFP, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEFP;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés et que les infrastructures lui seront cédées, à appliquer un programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention etc.), ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, conformément au chapitre 12 « Considérations d'opération, d'entretien et de suivi » du Guide de gestion des eaux pluviales du MDDEFP;

QUE la Ville de Carignan approuve les plans présentés par la firme BPR Infrastructures inc. énumérés comme suit 01970-C-002 (Rév. 9-100113, Approbation Ville, Phase 3), 01970-C-007 (Rév. 0-100113, Approbation Ville, Phase 3) et 01970-C-008 (Rév. 0-100113, Approbation Ville, Phase 3).

7.2 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers des charges et la surveillance des travaux – Infrastructures municipales – Île Goyer (phase I) (APP-12-043-GE)

13-02-54

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers des charges et surveillance des travaux d'infrastructures municipales sur l'île Goyer;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note selon la grille d'évaluation et de pondération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers des charges et surveillance des travaux d'infrastructures municipales sur l'île Goyer à la firme Dessau au montant de 109 858,16 \$ taxes incluses;

LE TOUT conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no 453-E par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la délivrance du certificat d'autorisation (si nécessaire) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) sous réserve des conditions susmentionnées au paragraphe précédent.

7.3 Autorisation – Achat de quincaillerie et matériaux de construction pour l'année 2013

13-02-55

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour achat divers en quincaillerie et matériaux de construction effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 20 000 \$ pour des achats divers en quincaillerie et matériaux de construction auprès du commerce R. Marcil & Frères inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-70120-522, 02-13000-522, 02-31000-522, 02-31000-525, 02-31000-529, 02-31000-643, 02-70130-522, 02-70150-519, 02-41200-529, 02-41300-529, 02-41400-521, 02-41500-529, 02-41500-521.

7.4 Autorisation – Engagement de crédit – Achat de pierre et asphalte pour l'année 2013

13-02-56

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour l'achat de pierre et asphalte effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 24 145 \$ pour des achats de pierre et asphalte auprès de l'entreprise Construction DJL inc.;

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 2 300 \$ pour l'achat d'asphalte froid en sac auprès de l'entreprise Bauval;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-32000-626, 02-41500-529, 02-70150-519, 02-70152-529 et 02-41300-529.

7.5 Achat de différents produits chimiques pour l'entretien du système de filtration de l'usine d'eau potable – Année 2013

13-02-57

CONSIDÉRANT l'utilisation de produits chimiques requis pour l'entretien du système membranaire de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT les plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 22 000 kg de PAX XL6, auprès de l'entreprise Univar, pour un montant n'excédant pas la somme de 25 294,50 \$ taxes et transport inclus;

D'AUTORISER l'acquisition des produits soude caustique, acide citrique et bisulfite de sodium auprès de l'entreprise Brenntag Canada inc., pour un montant n'excédant pas la somme de 8 402,95 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-635.

7.6 Mandat – Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure pour abat-poussière

13-02-58

Abrogé par résolution
no 13-03-100

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel, précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité

s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles, précise que le présent processus contractuel est assujéti à la politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confie à L'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de calcium en solution liquide nécessaires aux activités de la Ville;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contractée directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et les quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

8. URBANISME

8.1 Embauche – Employé surnuméraire en remplacement d'un congé de maternité – Inspecteur niveau II

13-02-59

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de madame Karlyne Nadeau pendant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Geneviève Gendron à titre de surnuméraire pour le poste d'inspecteur municipal niveau II pour une période de douze (12) mois en remplacement d'un congé de maternité;

DE désigner madame Geneviève Gendron à titre d'officier responsable à la délivrance de permis et certificats et ce, en conformité avec le règlement no 415-A;

QUE cet embauche soit rétroactive au 21 janvier 2013;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-61000-151.

8.2 Demande 13-PIIA-01 – Projet de construction – Bâtiment mixte – Quartier Branché – Lot no 4 945 689, chemin Chambly

13-02-60

CONSIDÉRANT les plans proposés par le groupe APUR du 7 janvier 2013 portant le numéro 1111-544 pour le secteur commercial du Quartier Branché à l'intersection du chemin de la Carrière et de la route 112, illustrant la construction d'un bâtiment, la circulation, l'aménagement paysager ainsi que des perspectives de l'intersection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE refuser les plans tels que proposés par le groupe APUR du 7 janvier 2013 et reçu le 9 janvier 2013 portant le numéro de dossier 1111-544, concernant le secteur commercial du Quartier Branché aux intersections du chemin de la Carrière et de la route 112.

8.3 Demande 13-PIIA-02 – Affichage commercial de la marquise sur le terrain commercial du Quartier Branché au coin de la route 112 et chemin de la Carrière

13-02-61

CONSIDÉRANT le plan d'élévation préparé par Sobeys en lien avec un projet de nouvelle installation pétrolière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE refuser le plan d'élévation préparé par Sobeys en date du mois d'août 2012, en lien avec le projet de nouvelle installation pétrolière, concernant l'affichage sur la marquise de la station-service.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Inscription et remboursement – Midi-conférence – Chambre de Commerce et d'industrie du Bassin de Chambly

13-02-62

CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de Commerce et d'industrie du Bassin de Chambly dans le cadre de ses midi-conférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'inscription de la mairesse Louise Lavigne et la conseillère Elena Sanchez à la conférence de la Chambre de Commerce et d'industrie du Bassin de Chambly du 23 janvier 2013;

DE rembourser tous les frais afférents à cette conférence;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

10.2 Demande de prêt – Stationnement et terrain du centre communautaire – Chevaliers de Colomb – Exposition de voitures anciennes

13-02-63

CONSIDÉRANT la demande des Chevaliers de Colomb, conseil 6148 Révérend Léo Foster Chambly Carignan pour le prêt du terrain et du stationnement du centre communautaire dans le cadre d'une exposition de voitures anciennes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt du stationnement, du terrain et du centre communautaire aux Chevaliers de Colomb, conseil 6148, Révérend Léo Foster Chambly Carignan afin d'y organiser une exposition de voitures anciennes le 3 août 2013.

10.3 Demande de prêt de salle – AQDR Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu

13-02-64

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement no 310-13 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, cette demande de prêt de salle représente des frais de 588 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle communautaire à l'AQDR Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu les 12 février et 19 mars de 8 h à 12 h ainsi que les 15 octobre et 10 décembre 2013 de 8 h à 16 h.

10.4 Demande de commandite – Album des finissants – École secondaire du Mont-Bruno

13-02-65

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'album des finissants de l'École secondaire du Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire du Mont-Bruno une commandite de 150 \$ pour l'album des finissants;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.5 Demande d'aide financière – Centre de Bénévolat de la Rive-Sud

13-02-66

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de Bénévolat de la Rive-Sud dans le cadre de leur Gala Reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Centre de Bénévolat de la Rive-Sud, dans le cadre de leur Gala Reconnaissance, une aide financière de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Horaire spécial des employés dans le cadre du Défi Santé – Du 1^{er} mars au 11 avril 2013

13-02-67

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir un cours d'aérobic à tous les employés dans le cadre du Défi Santé à raison d'une fois par semaine durant 6 semaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise les employés inscrits au cours d'aérobic dans le cadre du Défi Santé de quitter leur poste de travail à 11 h 45 afin de se rendre à leur cours.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 243-101

Règlement modifiant le règlement 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme

13-02-68

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-101 modifiant le règlement 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions

réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-101 modifiant le règlement 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme.

13.2 Adoption – Règlement no 452-E

Règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection du ponceau et de la chaussée de la rue René-Poupart sur le cours d'eau Roy, décrétant des travaux de 297 000 \$ et un emprunt à long terme de 205 563 \$

13-02-69

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement d'emprunt no 452-E autorisant les travaux de réfection du ponceau et de la chaussée de la rue René-Poupart sur le cours d'eau Roy, décrétant des travaux de 297 000 \$ et un emprunt à long terme de 205 563 \$, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 452-E autorisant les travaux de réfection du ponceau et de la chaussée de la rue René-Poupart sur le cours d'eau Roy, décrétant des travaux de 297 000 \$ et un emprunt à long terme de 205 563 \$.

13.3 Adoption – Règlement no 453-E

Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 100 000 \$

13-02-70

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement d'emprunt no 453-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 100 000 \$, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 453-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que les travaux de remplacement d'environ 1900 mètres linéaire de conduite d'aqueduc sur l'île Goyer, décrétant des travaux et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 100 000 \$.

13.4 Dépôt – Certificat de tenue de registre – Règlement no 450-E

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du certificat du greffier attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement no 450-E autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 065 100 \$.

13.5 Avis de motion – Règlement no 401-5 Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires

13-02-71

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 401-5 modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Autorisation d'acquisition et signature – Lots nos 2 601 073 et 4 910 875

13-02-72

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition des lots nos 2 601 073 et 4 910 875 pour un montant total de 350 000 \$;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan l'acte à intervenir;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00429-723.

15.2 Avis de motion – Règlement no 240-10 Règlement modifiant le règlement des permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble

13-02-73

Avis de motion est donné par la conseillère Hélène Hayeur Car à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 240-10 modifiant le règlement des

permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble.

15.3 Adoption – Projet de règlement no 240-10

Règlement modifiant le règlement des permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble

13-02-74

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé à la lecture du projet de règlement no 240-10 modifiant le règlement des permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 240-10 modifiant le règlement des permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble.

15.4 Avis de motion – Règlement no 241-14

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble et de modifier la largeur permise d'une rue privée

13-02-75

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 241-14 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble et de modifier la largeur permise d'une rue privée.

15.5 Adoption – Projet de règlement no 241-14

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble et de modifier la largeur permise d'une rue privée

13-02-76

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé à la lecture du projet de règlement no 241-14 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble et de modifier la largeur permise d'une rue privée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 241-14 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de corriger certaines dispositions interprétatives concernant la terminologie des opérations d'ensemble et de modifier la largeur permise d'une rue privée.

15.6 Avis de motion – Règlement no 243-99

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des projets intégrés dans certains secteurs d'intérêt du territoire

13-02-77

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisillon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-99 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des projets intégrés dans certains secteurs d'intérêt du territoire.

15.7 Adoption – Projet de règlement no 243-99

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des projets intégrés dans certains secteurs d'intérêt du territoire

13-02-78

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé à la lecture du projet de règlement no 243-99 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des projets intégrés dans certains secteurs d'intérêt du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisillon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-99 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des projets intégrés dans certains secteurs d'intérêt du territoire.

15.8 Avis de motion – Règlement no 244-7

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions dans les zones C04, H05, H16, A40, C91, H132, H140 à H142, MN2-145, H146, MN2-148, IDC-184 à IDC-188

13-02-79

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisillon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 244-7 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions dans les zones C04, H05, H16, A40, C91, H132, H140 à H142, MN2-145, H146, MN2-148, IDC-184 à IDC-188.

15.9 Adoption – Projet de règlement no 244-7

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions dans les zones C04, H05, H16, A40, C91, H132, H140 à H142, MN2-145, H146, MN2-148, IDC-184 à IDC-188

13-02-80

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé à la lecture du projet de règlement no 244-7 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions dans les zones C04, H05, H16, A40, C91, H132, H140 à H142, MN2-145, H146, MN2-148, IDC-184 à IDC-188;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 244-7 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'implantation des constructions dans les zones C04, H05, H16, A40, C91, H132, H140 à H142, MN2-145, H146, MN2-148, IDC-184 à IDC-188.

15.10 Avis de motion – Règlement no 442-1-U

Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no 442-U

13-02-81

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 442-1-U modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no 442-U.

15.11 Adoption – Projet de règlement no 442-1-U

Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no 442-U

13-02-82

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé à la lecture du projet de règlement no 442-1-U modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no 442-U;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 442-1-U modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) no 442-U.

15.12 Mandat au directeur général – Négociations entente service d'incendie Chambly-Carignan

13-02-83

CONSIDÉRANT le préavis de non-renouvellement par la Ville de Chambly, tel que prévu à l'entente intermunicipale relative au maintien et à l'opération d'un service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur général afin d'entamer les négociations avec le directeur général de la Ville de Chambly afin de conclure une nouvelle entente intermunicipale relative au maintien et à l'opération d'un service de sécurité incendie entre la Ville de Chambly et la Ville de Carignan.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-02-84

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 21.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse